



CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 678981 A5

(51) Int. Cl.5: G 02 C 7/16

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

12 FASCICULE DU BREVET A5

21) Numéro de la demande: 1816/89

73 Titulaire(s):
José Romero Comas, Madrid (ES)
Juan Antonio Concha Alvarez, Madrid (ES)

22) Date de dépôt:

16.05.1989

30 Priorité(s):

17.05.1988 ES U/8801578

72 Inventeur(s):

Romero Comas, José, Madrid (ES) Concha Alvarez, Juan Antonio, Madrid (ES)

24) Brevet délivré le:

29.11.1991

45 Fascicule du brevet publié le:

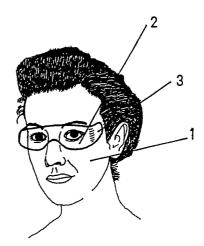
29.11.1991

(74) Mandataire:

Pierre Ardin & Cie, Genève 1

(54) Lunettes.

(2) en matière thermodéformable transparente, dont les extrémités (3) sont cintrées pour prendre appui élastiquement contre les tempes de l'usager (1) et assurer ainsi le maintien des lunettes en position.



20

35

40

45

55

Description

L'invention a pour objet des lunettes améliorées dans lesquelles on a supprimé les branches et qui sont soutenues par le propre enroulement de leur verre, lequel, flexible, peut être emballé en prenant un minimum de place et se prête aussi au nettoyage et au courbement par immersion dans de l'eau chau-

1

Les lunettes de protection doivent normalement être de peu de poids, présenter un encombrement minimum, pouvoir être gardées facilement et pouvoir être nettoyées de manière simplifiée et à fond. C'est pourquoi il a été concu une solution concrète qui réunit toutes les exigences susdites et qui, de surcroît, maintient son efficacité d'adaptation pendant longtemps, car il suffit de plonger les lunettes dans de l'eau chaude pour les courber en les moulant à la forme optimum et, en même temps, pour les nettoyer et les rendre propres et transparentes pour l'usage.

Nous allons décrire lesdites lunettes à l'aide des dessins ci-joints, où se trouve concrétisée une solution préférée donnée à titre d'exemple sans caractère restrictif.

La fig. 1 montre en perspective un utilisateur avec les lunettes selon l'invention, mises et tenues par la propre pression latérale de l'enroulement.

La fig. 2 montre une vue de face des lunettes et illustre les prolongations latérales qui font pression.

La fig. 3 montre une paire de lunettes prête à être mise avec les ailes courbées pour pincer les tempes de l'utilisateur, ainsi que l'enroulement pour la garder lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Dans les dessins, nous avons représenté par 1 un utilisateur qui est muni des lunettes 2 selon l'invention, mises et tenues par la seule pression latérale et pincante des ailes 3 qui prolongent la zone visuelle et qui suffisent pour fixer les lunettes au visage.

Le corps des lunettes 2 est réalisé en plastic polarisé et coloré et a subi une déformation thermique permanente. Quoique celui-ci ait tendance, à fléchir, il laisse la pièce qui le compose dans un enrou-lement 2 complet (fig. 3) qui facilite son emballage dans un tube ou sachet cylindrique 4 occupant un minimum d'espace et, pour l'utilisation, il suffit de le dérouler et d'adapter les ailes 3 aux tempes de l'utilisateur et, ainsi, les lunettes tiennent par leur seule pression latérale.

La déformation permanente des lunettes diminue à la longue. C'est pourquoi, en même temps que l'on nettoie la surface protectrice, il suffit de les tremper dans de l'eau chaude, ce qui permet de nettover la surface et, du même coup, de ramollir le plastic formatif qui admet le courbement qui, en se refroidissant dans le sachet 4, reste permanent, en maintenant la tension initiale de l'effet latéral de pince des ailes 3.

L'essentiel de l'invention recouvre des variantes de détail, également protégées, et c'est ainsi que les lunettes pourront avoir n'importe quelle forme, à condition de permettre l'effet latéral de pince des ailes et, partant, la mise en place pour l'utilisation. Le plan protecteur pourra être de n'importe quelle couleur et de n'importe quelle extension et, bien entendu, on pourra prendre n'importe quelles dimensions et matières pour les fabriquer.

Revendications

- 1. Lunettes, caractérisées en ce qu'elles sont constituées par une plaque de matière thermo-déformable transparente, dont les extrémités sont cintrées pour prendre appui élastiquement contre les tempes de l'usager pour les retenir en position d'utilisation.
- 2. Lunettes selon la revendication 1, caractérisées en ce que la plaque est polarisante.
- 3. Lunettes selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisées en ce que la plaque est teintée.
- 4. Lunettes selon l'une des revendications précédentes, caractérisées par le fait qu'elles forment un demi-masque avec arc nasal et verres de lunettes, prolongées pour former des bouts larges, en matière thermo-déformable transparente, polarisée et colorée, cette matière se ramolissant sous l'effet de la chaleur pour pouvoir être enroulées et introduites dans un tube cylindrique pour pouvoir prendre après refroidissement une déformation permanente qui s'applique aux temps de l'utilisateur par les deux points extrêmes.

oş oş

65

